

Le contexte

Lors du CTL du 25 janvier 2022, les organisations syndicales se sont inquiétées en point divers, des remontées du terrain relatives à la mission foncière.

La directrice a confirmé qu'elle a demandé au directeur du Pôle fiscal et à la DPMF¹ d'analyser l'organisation actuelle de cette mission afin de juger si elle était la plus adéquate. Et finalement, prendre une décision n'a pas été évident. D'où l'initiative d'élargir la réflexion et de mettre en place des Groupes de travail.

L'historique



La directrice a fait un rapide historique en évoquant la réforme imposée des SIP/CDIF.

Elle précise que, si dans le 44, les secteurs de Nantes, Châteaubriant et Pornic avaient subi cette réforme, ce n'est toujours pas le cas à Saint-Nazaire.

A également été indiqué que la fiscalité locale des entreprises était gérée par le PELP ... sauf en ce qui concerne Saint-Nazaire.

Du coup, la Loire-Atlantique se trouve dans une situation hétérogène. Beaucoup de questions se posent :

- Le PTGC² doit-il être compétent pour l'ensemble du 44 ?
- Faut-il créer des cellules de foncier dans les SIP ?
- Faut-il créer un service foncier pour le 44 ? ou 2 ? ou procéder en 2 étapes ? Avec ou sans géomètres ?

A toutes ces considérations locales, s'ajoute une évolution importante : le nouveau service numérique « *Gérer mes biens immobiliers* » offert aux particuliers propriétaires d'un bien immobilier.



1-Division des Particuliers et des Missions Foncières

2- PTGC : Pôle de topographie et de gestion cadastrale

Depuis août 2021, tout propriétaire, particulier ou un professionnel a accès depuis son portail, à l'ensemble de ses biens bâtis n'importe où en France.

Dans un futur proche, il lui sera possible de faire sa déclaration foncière et de s'acquitter de taxes en ligne (automne 2022). Puis la dernière phase en janvier 2023, permettra d'incorporer la possibilité de déclarer les changements de situation de chaque logement (locataire, catégorie d'habitation, etc.) ainsi que la déclaration des loyers.

Toutes ces nouveautés vont devoir donner lieu à des contrôles.

Les étapes de la réflexion

La directrice dit vouloir écouter les techniciens en a matière dans un premier temps.

A la demande des organisations syndicales, dont FO qui lui a proposé de discuter comme en formation des GT « Accueil » (chefs de service, agents et syndicats) des derniers mois, la directrice se dit prête à peut-être accepter des GT sous cette forme dans un second temps.

Le calendrier

Pour la directrice locale, la date de mise en application des décisions pourraient avoir lieu en septembre 2023 au moment des mouvements de mutation.



Il y longtemps que FO a dit que la réforme de la mission foncière était un échec (voir [ici](#)) FO DGFIP revendique le rétablissement de services spécifiques des Impôts Fonciers intégrant toutes les missions cadastrales. Ces structures pour être efficaces doivent avoir à leur tête un inspecteur recruté et formé dans la spécialité cadastre. Elles doivent être riches d'un nombre suffisant de géomètres, de contrôleurs dont la formation cadastre doit être rétablie, ainsi que d'agents eux aussi véritablement formés à la spécialité.